

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Observatoire et Promotion du Territoire

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Soutien au Club de la Croisière Marseille Provence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Département œuvre pour le développement du secteur de la croisière en soutenant les missions du Club de la Croisière Marseille Provence (CCMP), fondé par la Ville de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP) en 1996.

Présidée par Jean-François SUHAS depuis 2014, l'association fédère les acteurs et initie une démarche de promotion dynamique pour le développement de la croisière sur le territoire Marseille Provence.

1/ Renouvellement d'adhésion

Par délibération n°102 de la Commission permanente du 15 septembre 2017, le Département a décidé d'adhérer au Club de la Croisière Marseille Provence en qualité de membre partenaire « Prestige » disposant d'un siège et d'une voix en contrepartie d'une cotisation annuelle de 15 000€ et de désigner Mme Danielle MILON pour siéger au Conseil d'Administration.
Il s'agit de renouveler l'adhésion au titre de 2018.

2/ Fonctionnement général pour le développement des actions de l'activité croisière

Marseille est positionnée parmi les meilleurs ports mondiaux en matière de croisière : Top 20 mondial, Top 10 mondial des ports en transit, 4ème port de Méditerranée, leader français.
En 2018, les retombées économiques locales devraient être supérieures à 310 millions d'euros, avec plus d'1,7 million de passagers attendus (+13% /2017) et 513 escales (+69 /2017).
31 compagnies de croisière opéreront à Marseille Provence, via 88 navires différents.

A l'horizon 2020, le GPMM prévoit un trafic de 2 millions de croisiéristes par an.

Acteur majeur dans la promotion du port de croisière et de la destination auprès des opérateurs, le Club de la Croisière Marseille Provence a pour objectifs 2018 :

- De renforcer l'accueil pour offrir des conditions optimales aux compagnies de croisière opérant à Marseille et à leurs passagers : PC croisière, coordination des acteurs, prévention des risques de congestion par la connaissance et le suivi des flux de croisiéristes en ville et sur les divers sites touristiques.

- De fixer de nouveaux opérateurs, développer de l'embarquement à Marseille-Provence et positionner de grands arrêts techniques.

- La transition énergétique : réduire l'empreinte environnementale de la croisière et de ses flux, répondre aux questionnements sur le sujet émanant des habitants et leurs représentants.

Le Conseil départemental se doit de soutenir l'activité croisière, atout indéniable pour l'attractivité et le rayonnement du territoire des Bouches-du-Rhône, en proposant une aide de 25 000 € au fonctionnement de l'association, comme ce qui a été octroyé en 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL